

# Rapport de caractérisation de la bande riveraine des lacs Caché et Chaud de La Macaza



Conseil régional de l'environnement des Laurentides ÉTÉ 2017









#### Rédaction:

Simon Saey Agente de liaison, Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides, CRE Laurentides

Mélissa Laniel Chargée de projet *Bleu Laurentides*, CRE Laurentides

#### Révision linguistique :

Anne Léger Directrice générale, CRE Laurentides

Note au lecteur : Il est préférable de consulter la version électronique en couleur afin de faciliter la lecture

#### Référence à citer :

Conseil régional de l'environnement des Laurentides (2017). Rapport de caractérisation de la bande riveraine des lacs Caché et Chaud de La Macaza, 12 p.

© CRE Laurentides, décembre 2017

## Table des matières

| 1. Mise en contexte  | 1       |
|--|---------|
| 2. Méthodologie  |         |
| 3. Résultats   |         |
| 3.1 Caractérisation de la bande riveraine du lac Chaud                               | 3       |
| 3.1.1 Secteur 1 : la berge   | 3       |
| 3.1.2. Secteur 2 : Les îles du lac Chaud   | 5       |
| 3.2 Caractérisation de la bande riveraine du lac Caché                               | 7       |
| 4. Recommandations   | 9       |
| 5. Annexes   | 11      |
| Annexe 1. Illustration des catégories d'utilisation du sol dans la bande riveraine d | lu lac  |
| Chaud en 2017 – secteurs de la berge et des îles                                     | 11      |
| Annexe 2. Illustration des classes de dégradation de la rive (% de végétation nat    | urelle) |
| du lac Chaud en 2017 – secteurs de la berge et des îles                              | 12      |

### 1. Mise en contexte

La bande de végétation naturelle en bordure des plans d'eau constitue leur premier rempart contre l'apport de nutriments et de sédiments. Une rive végétalisée est plus stable qu'une rive gazonnée, bétonnée ou pourvue d'un muret. Le système racinaire des plantes protège les rives contre l'érosion. Il filtre également les nutriments et les polluants provenant des terrains adjacents. La bande riveraine contribue également à réduire l'érosion éolienne (effet brise-vent) et à augmenter la diversité des habitats fauniques.

Dans le cadre du programme de Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides à l'été 2016, une formation au protocole de **Caractérisation de la bande riveraine**, développé par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et le CRE Laurentides, a été offerte aux bénévoles des associations de lacs.

En 2017, l'association des propriétaires du lac Chaud a manifesté le besoin d'être accompagné pour sa mise en oeuvre sur le terrain. Parallèlement, la dernière caractérisation de la bande riveraine remontant à 2009 au Grand lac Caché, il était pertinent de réaliser un nouveau suivi en 2017, afin d'évaluer les changements.

Le but de ce document est de fournir une interprétation des résultats obtenus suite à la caractérisation de la bande riveraine des lacs Chaud et Caché et d'émettre certaines recommandations.

## 2. Méthodologie

L'objectif de ce mandat était d'accompagner les associations des lacs Chaud et Caché afin de réaliser le protocole de Caractérisation de la bande riveraine 1 dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL). Ce suivi consiste à caractériser l'état de la bande riveraine sur une largeur de **15 mètres** en périphérie des lacs. Dans cette bande, la catégorie d'utilisation du sol, le recouvrement par les types d'aménagement et la dégradation du rivage sont évalués.

Au lac **Chaud**, quatre observateurs, incluant l'agent de liaison, ont effectué deux fois le tour du lac en ponton. Dans un premier temps, la bande riveraine a été divisée selon les zones homogènes et celles-ci ont été géo-référencées. Dans un deuxième temps, l'évaluation des descripteurs de dégradation de la rive (type d'aménagement et dégradation du rivage) a été effectuée pour chacune des zones identifiées. Au total, sept journées ont été nécessaires afin de réaliser le suivi, les 29 et 30 mai ainsi que le 5-8-9-13-14 juin. Trois jours sur sept ont servis à la délimitation des zones.

Étant donné la grande différence d'occupation du sol, le lac Chaud a été divisé en deux secteurs distincts. Le premier secteur inclut la bande riveraine en périphérie du lac, qui est très habitée, alors que le second inclut celle des 10 îles du lac Chaud, qui sont presque entièrement conservées à l'état naturel. Les quatre plus grandes îles possèdent une toponymie officielle soit : l'île du Curé, l'île des Pères-Montfortains, l'île Desormeaux et l'île à Paul-Savard.

Au lac **Caché**, le président de l'association a participé à la caractérisation en compagnie de l'agent de liaison, le 26 août 2017. La portion du lac localisée sur le territoire du Parc national du Mont-Tremblant a été considérée comme une zone naturelle et n'a pas été caractérisée.

2

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour la procédure détaillée, consulter: <a href="http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/rsvl/bande-riveraine.pdf">http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/rsvl/bande-riveraine.pdf</a>

## 3. Résultats

#### 3.1 Caractérisation de la bande riveraine du lac Chaud

Les résultats sont présentés par secteur. Le secteur 1, appelé ici « la berge », correspond à la bande riveraine localisée en périphérie du lac et le secteur 2 « les îles », correspond à la bande riveraine des 10 îles.

#### 3.1.1 Secteur 1 : la berge

Le pourtour du lac (soit exactement 25 km²) est constitué en grande partie de terrains habités qui comptent pour 86 % de la bande riveraine. 9% seulement de la berge du lac Chaud est conservé à l'état naturel. Les zones d'infrastructures représentent 5 % de la bande riveraine et sont localisées aux endroits où le chemin traverse celle-ci. La répartition des catégories d'utilisation du sol du secteur de « la berge » sont illustrées à la figure 1 et à l'annexe 1.

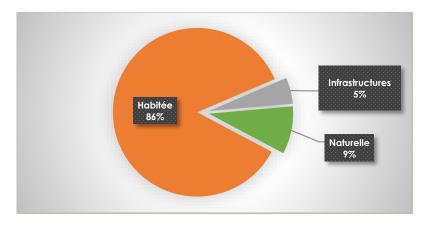


Figure 1. Utilisation du sol dans la bande riveraine du lac Chaud (2017) — Secteur 1 « la berge »

Nous avons ensuite caractérisé les types d'aménagement de la bande riveraine, soit le pourcentage de recouvrement par la végétation naturelle, ornementale et les matériaux inertes. Comme le montre la figure 2, c'est la végétation de type naturelle que l'on retrouve majoritairement dans la bande riveraine du lac Chaud, avec une proportion de 63 %, soit près des deux tiers, contre 31 % pour la végétation ornementale. Le reste (6 %) est constitué de matériaux inertes (Figure 2). Ce type d'aménagement inclut principalement les routes et portions des bâtiments (maison, remises, abris à bateaux, etc.) localisées dans la bande riveraine.

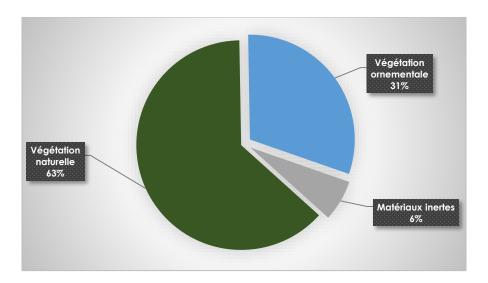


Figure 2. Types d'aménagement dans la bande riveraine du lac Chaud (2017) — Secteur 1 « la berge »

Lorsque l'on classe les différentes zones homogènes répertoriées en bordure du lac Chaud en fonction de leur recouvrement par la végétation naturelle (Figure 3 et annexe 2), on constate qu'un peu plus du quart (28%) d'entre elles sont végétalisées à plus de 80% (catégorie A). Parmi celles-ci, 15% se trouvent en zones habitées. À l'opposé, une proportion équivalente est fortement dégradée et possède moins de 40% de végétation naturelle.

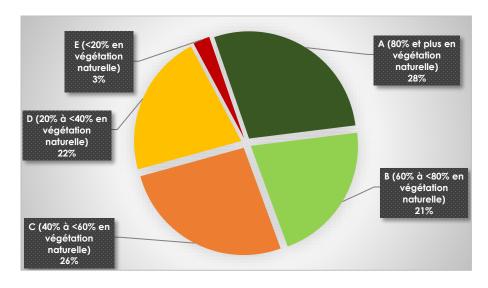


Figure 3. Classes d'aménagement dans la bande riveraine du lac Chaud (2017) — Secteur 1 « la berge »

En ce qui concerne la dégradation du rivage, 84% de celui-ci ne présente aucune perturbation. Cependant, il est important de mentionner qu'une partie importante est composée de roches et de galets. Il est toutefois difficile de déterminer s'il s'agit de roches

importées ou locales. Les murets et remblais couvrent 11% de la berge du lac Chaud et 5% de celle-ci est à nue ou en érosion (Figure 4).

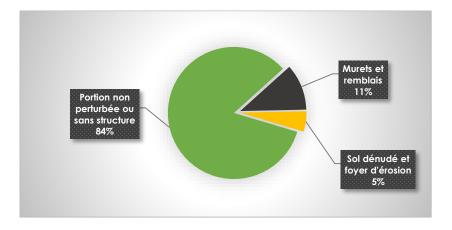


Figure 4. Dégradation du rivage au lac Chaud (2017) - Secteur 1 « la berge »

#### 3.1.2. Secteur 2 : Les îles du lac Chaud

Comme mentionné plus haut, le secteur 2 est composé des différentes îles du lac Chaud. La plus grosse d'entre elles, l'île Desormeaux a un périmètre de 3760 mètres ce qui correspond à la moitié du secteur 2. On trouve sur cette île un ancien camp de vacances abandonné. Sur la seconde île en importance, l'île des Pères-Montfortains, on ne retrouve qu'une habitation, située hors de la bande riveraine. La troisième, l'île du Curé, est habitée presque dans son entièreté. Finalement, l'île à Paul-Savard possède une simple maison abandonnée.

14% de la bande riveraine du secteur des îles est constituée de zones habitées, qui se retrouvent presqu'exclusivement sur l'île du Curé. La seule zone d'infrastructure, soit une ligne de transport électrique, est également située sur cette île (Figure 5 et annexe 1).

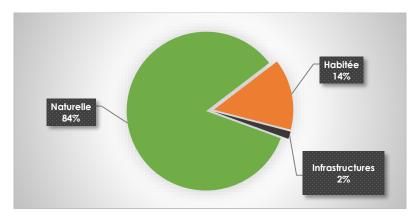


Figure 5. Utilisation du sol dans la bande riveraine du lac Chaud (2017) — Secteur 2 « les îles »

Globalement, 96 % de la bande riveraine des îles est recouverte par de la végétation naturelle (Figure 6 et annexe 2).

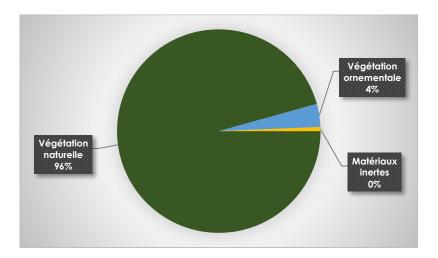


Figure 6. Types d'aménagement dans la bande riveraine du lac Chaud (2017) — Secteur 2 « les iles » 2

Finalement, le rivage des îles est en grande majorité à l'état naturel. 2 % de murets et de remblais ont été répertoriés sur l'île du Curé (Figure 7).

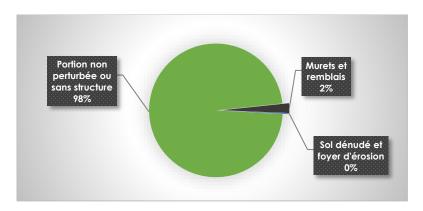


Figure 7. Dégradation du rivage du lac Chaud (2017) - Secteur 2 « les iles »

#### 3.2 Caractérisation de la bande riveraine du lac Caché

Une portion importante de la rive du lac Caché, soit environ 11 kilomètres, est localisée sur le territoire du Parc national du Mont-Tremblant. Tel que mentionné précédemment, étant donné que cette zone est protégée, elle a été considérée comme une zone naturelle au fin du présent protocole. Par ailleurs en 2009, deux secteurs avaient été caractérisés soit la bande riveraine du lac (S1) et des îles (S2). Les îles n'ont pas été incluses dans le suivi en 2017.

Ainsi, 36% de la bande riveraine du lac Caché est occupée par des zones habitées, qui comprennent une centaine de résidences (Figure 8). La seule zone d'infrastructure qui chevauche la bande riveraine est la partie du chemin des Pruches localisée dans la baie à Jutras. Les zones naturelles occupent les 2/3 de la rive du lac Caché, étant donné la présence du parc et d'une large zone où il est impossible construire au sud-ouest du lac.

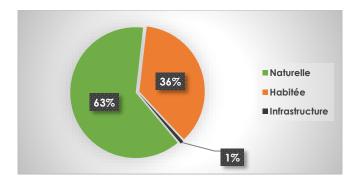


Figure 8. Catégories d'utilisation du sol dans la bande riveraine du Grand lac Caché à La Macaza en 2017

Enfin, 92% de la bande riveraine du lac Caché est recouverte par de la végétation naturelle et 7% par de la végétation ornementale. On constate également une amélioration par rapport à 2009. À cette époque, la rive du secteur 1, équivalent au pourtour du lac, était recouverte à 85% de végétation naturelle (Figure 10).

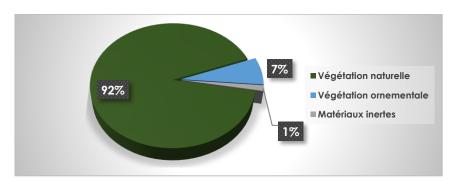


Figure 9. Types d'aménagement dans la bande riveraine du Grand lac Caché à La Macaza en 2017

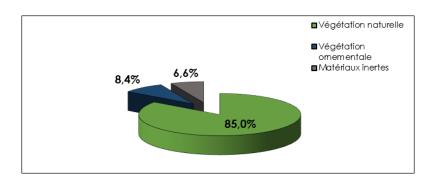


Figure 10. Types d'aménagement dans la bande riveraine du Grand lac Caché à La Macaza en 2009 – secteur 1

Au niveau des classes d'aménagement, les rives du lac Caché sont recouvertes à 88% par des zones ayant plus de 80% de végétation naturelle. Seulement 5% des zones possèdent moins de 40% de végétation naturelle (Figure 11). Encore une fois, on note que la situation par rapport à 2009 s'est améliorée. Les zones de catégorie A, végétalisées à plus de 80% sont passées de 71 à 88% (Figure 12).

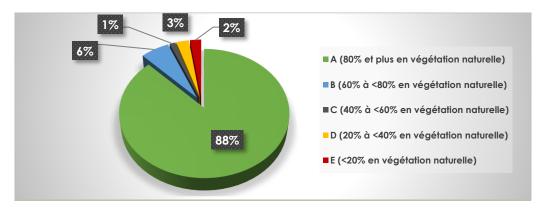


Figure 11. Classes d'aménagement dans la bande riveraine du Grand lac Caché à La Macaza en 2017

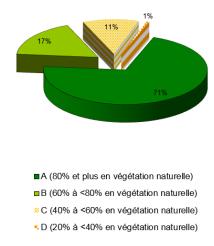


Figure 12. Classes d'aménagement dans la bande riveraine du Grand lac Caché à La Macaza en 2009 – secteur 1

Finalement, pour les indicateurs de dégradation du rivage, les résultats montrent que presque la totalité de celui-ci est non perturbé ou sans structure, alors que les murets et remblais, les sols dénudés et les foyers d'érosion ne comptent que pour 1% du pourtour du lac.

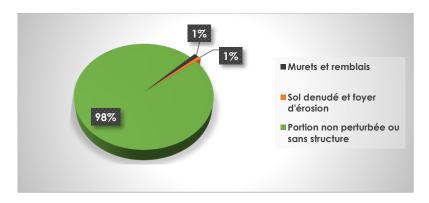


Figure 13. Dégradation du rivage au Grand lac Caché de La Macaza en 2017

## 4. Recommandations

#### Lac Chaud

Suite à la caractérisation de la bande riveraine au lac **Chaud** trois grandes observations dominent soit : la présence de plusieurs contrevenants à la réglementation municipale visant la protection de la bande riveraine, la présence importante de murets et de foyers d'érosion et finalement la présence non négligeable de matériaux inertes dans la bande riveraine. En effet, un nombre important de maisons ont été construites dans les premiers 15 mètres de celle-ci.

Dans le cas de la première observation, il ne s'agit pas de mettre en place de nouvelles mesures, mais plutôt de poursuivre la sensibilisation des citoyens sur le rôle et les avantages d'une bande riveraine. Bien que dans le cadre du protocole, le nombre de propriétés non conformes à la règlementation n'a pas été répertorié précisément, il a toutefois été possible de constater de façon générale, que la bande riveraine des propriétés est principalement végétalisée sur les premiers 5 mètres à partir du lac. Ainsi, dans le cas où la largeur de la bande riveraine est de 10 mètres, ceci équivaut donc à la moitié de la zone à protéger qui est bien souvent constituée de gazon. De plus, un nombre non négligeable de terrain possède du gazon entretenu jusqu'au lac. C'est donc à ces endroits que doivent se concentrer les efforts de sensibilisation et de coercition.

Concernant les maisons et structures ayant été construites dans la bande riveraine et possèdant un droits acquis, il est difficile d'exiger leur déplacement ou remplacement. Encore une fois, il faut sensibiliser les propriétaires à l'importance de revégétaliser les murets, de ne pas construire de nouvelles structures (terrasses, remises, ect.) dans la bande riveraine et de végétaliser le plus possible en périphérie des structures existantes ainsi qu'ailleurs sur sa propriété et ce, même sur les portions qui se situent à l'extérieur de la bande riveraine.

#### Lac Caché

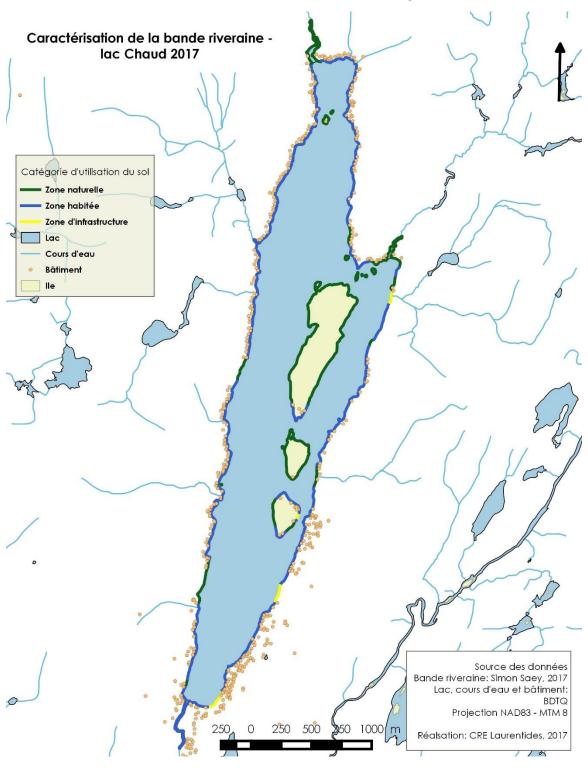
Au Grand lac **Caché**, la présence du parc national du Mont-Tremblant combinée aux efforts des résidents, dont les bandes riveraines sont pour une majorité conformes aux règlements municipaux, permet de dresser un portrait plutôt positif de l'état naturel des rives. Les quelques problèmes qui ont été identifiés sont principalement concentrés dans la baie des Copains, la baie à Jutras et dans la bande de terre entre la limite sud du camp Quatre-Saisons et de cette dernière, là où les propriétés sont les plus anciennes et les plus nombreuses. Cet exercice a par ailleurs permis de confirmer qu'une amélioration de la situation avait eu lieu en zone habitée de 2009 à 2017 par l'ajout de 7% de couverture végétale naturelle.

## <u>Remerciements</u>

Merci aux bénévoles qui ont accompagné l'agent de liaison lors de la caractérisation des rives aux lac Chaud et Caché soit plus particulièrement : Yolande Ethier, Lise Gingras, Normand Prindle et Raphaël Ciccariello.

## 5. Annexes

Annexe 1. Illustration des catégories d'utilisation du sol dans la bande riveraine du lac Chaud en 2017 – secteurs de la berge et des îles



Annexe 2. Illustration des classes de dégradation de la rive (% de végétation naturelle) du lac Chaud en 2017 – secteurs de la berge et des îles

